Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

PREFECTURE DE LA CHARENTE
- 6 AOUT 2010
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille dix, le jeudi vingt-neuf juillet , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : mardi 20 juillet 2010

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Alain Joseph - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Bernard Bourreau -Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.
Absent: Alain Ferret
Madame Yvette Berger a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de l'Eglise Saint-Fiacre
Lancement d'une souscription publique

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le lancement d'une souscription publique, dans le cadre du projet de restauration de l'Eglise Saint-Fiacre.

Il rappelle que des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de différents partenaires financiers dont la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire présente les moyens d'actions de la Fondation du Patrimoine.

En cas de fonds insuffisants pour la réalisation de projets de restauration assurée par les communes, une souscription permet de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement des projets. La Fondation du Patrimoine collecte les fonds et les reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées, après déduction de frais de gestion (3%).

La Fondation du Patrimoine peut recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises affectés à un projet, et ces dons donnent lieu à des déductions fiscales.

Ainsi, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, la commune de Combiers peut faire appel à la générosité publique.

Monsieur le Maire propose de lancer la souscription et de l'organiser en septembre 2010.

Pour cela, il convient de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents , le conseil municipal :

- **approuve le lancement d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint-Fiacre,**
- **autorise monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine et tous documents utiles à ce dossier.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Raymond Borderon

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)